



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA GESTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Information, prévention, protection et gestion de crise

La gestion des risques naturels majeurs

Objectif de la présentation :

- Replacer la démarche PPRN dans la politique nationale de gestion des risques naturels majeurs :
 - outil indispensable de la gestion des risques naturels majeurs
 - en compléments d'autres outils
- Rappeler les outils existants et le rôle des différents acteurs

Constat :

Les phénomènes naturels sont parfois imprévisibles

Les moyens de lutte contre les phénomènes naturels majeurs ne permettent pas d'éviter systématiquement tous les dommages

Solution :

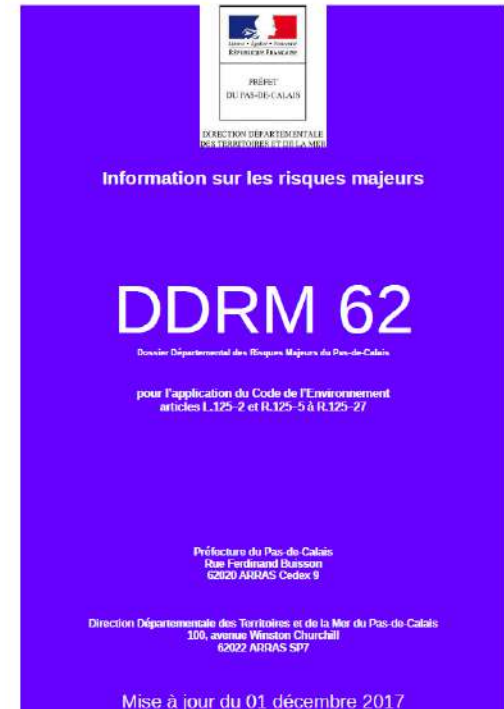
Atténuer les conséquences des phénomènes en agissant sur 4 piliers :

- L'information
- La prévention
- La protection
- La gestion de crise

L'INFORMATION

Une connaissance approfondie et partagée pour mieux appréhender les phénomènes

- Les études et les cartographies
- L'information préventive à travers le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- L'information sur les biens immobiliers



LA PRÉVENTION

La maîtrise de l'urbanisation pour limiter l'apport de nouveaux enjeux

- Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)
- Les documents d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
INONDATION du Wimereux et de la Liane**



RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION
MARDI 19 JUIN à 19h à la salle des fêtes de Desvres
MERCREDI 20 JUIN à 19h à la salle du Conseil de la
CAB à Boulogne-sur-Mer

 Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Pas-de-Calais
100 avenue Winston Churchill
CS10007 – 62022 Arras Cedex.
Tél : 03 21 22 99 99
Fax : 03 21 55 01 49

PROLOG
Ingénierie
3/3, rue de Metz – 75010 PARIS
Téléphone 01.42.46.82.03
Télécopie 01.42.46.82.03
prolog@prolog-ingenierie.fr
www.prolog-ingenierie.fr

LA PROTECTION

La réduction du risque en agissant sur la vulnérabilité des enjeux

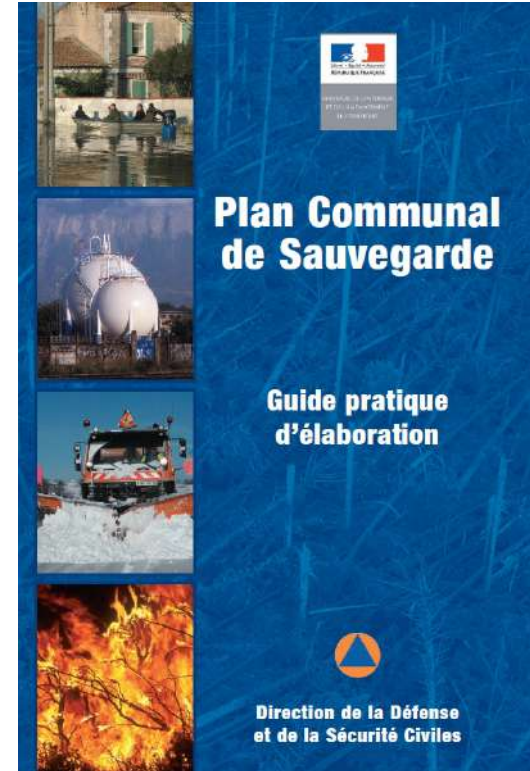
- Les travaux obligatoires du PPRi
- Les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)
- Les financements (Fonds Barnier)



LA GESTION DE CRISE

L'anticipation des phénomènes extrêmes et leur gestion

- La surveillance (MétéoFrance)
- Les systèmes d'alerte (APIC, Vigicrue)
- L'organisation des secours (ORSEC, Plan communal de sauvegarde)
- L'après-crise : le retour d'expérience, l'indemnisation



Vos contacts :



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais
Service de l'Environnement - Unité Gestion des Risques

100, avenue Winston Churchill
62022 ARRAS CS 10007

☎ 03.21.22.90.53

✉ ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr